

volumes, qui traiteront d'une manière lucide et pratique de la petite et de la grande culture.

Le premier volume est déjà imprimé et en vente chez tous les libraires.

Cette entreprise est, de sa nature, propre à faire entrer l'agriculture canadienne dans une phase nouvelle de progrès, et honorer grandement le savant rédacteur de la *Revue*.

Nous sommes certains que le cultivateur canadien qui fera du *Traité d'Agriculture pratique* de M. Perrault sa lecture de chaque jour, se verra bien vite transformé en un cultivateur capable de tenir tête à ceux de ses compatriotes d'origine étrangère qui, comme lui, font de l'exploitation des champs leur occupation journalière.

L'auteur, dans le but de faire disparaître tous préjugés contre son entreprise, pose comme première condition de son travail, l'absence de tout système trop dispendieux et qui ne serait pas d'une utilité immédiatement pratique et lucrative.

Ajoutons à cela que le coût de chaque volume n'est que de 30 sous.

Maintenant, c'est aux cultivateurs à favoriser la noble entreprise de M. Perrault, et à démontrer qu'ils sont assez intelligents et assez soucieux de leurs intérêts pour apprécier et seconder dignement les efforts que l'on fait pour améliorer leur condition et par là même celle du pays entier.—*Le Nord*.

L'Union Nationale.

Nous recevons le premier volume de 300 pages de cette importante publication, commencée par M. Perrault, le directeur bien connu de la "*Revue Agricole*." Le but que se propose M. Perrault est de répandre dans nos campagnes les saines notions d'agriculture théorique et pratique, enseignées aujourd'hui dans les Écoles spéciales Européennes les mieux autorisées. Pour cela, il publiera une série de petits volumes, à 25 cents, parfaitement à la portée de tout le monde soit par les expressions employées, soit par le bas prix de chaque volume. M. Perrault a dû commencer cette bibliothèque par le *Traité d'Agriculture Pratique* publié par son aïeul en 1832 et dont la première édition, couronnée par la société d'Horticulture de New-York, est épuisée depuis longtemps. Ce traité est en quelque sorte le canevas sur lequel les autres volumes sont travaillés, chacun d'eux embrassant un sujet spécial étudié dans tous ses détails, avec l'aide de la science et de la pratique agricoles les plus récentes. Voi-

ci la série des volumes composant la bibliothèque agricole complète.

LISTE.

	Cents
Traité d'Agriculture Pratique.....	25
Engrais et amendements.....	25
Travaux de la Ferme.....	25
Instruments et Machines.....	25
Rotation et assolement.....	25
Culture spéciale des Plantes Fourragères.....	25
Culture spéciale des Plantes Céréales.....	25
Culture spéciale des Plantes Industrielles.....	25
Les Industries Agricoles.....	25
Drainage et Irrigations.....	25
Constructions Rurales.....	25
Traité d'Art Vétérinaire.....	25
L'Espèce Chevaline.....	25
L'espèce Bovine.....	25
L'Espèce Ovine.....	25
L'espèce Porcine.....	25
La Basse-Cour.....	25
Le Verger et la Pépinière.....	25
Culture Potagère.....	25
Economie Domestique.....	25
Economie Rurale.....	25
Comptabilité Agricole.....	25

Nous ne saurions trop applaudir à cette initiative de l'élève de Grignon, dont les efforts constants sont dirigés vers un seul but : la diffusion dans son pays des connaissances agricoles recueillies pendant cinq années de travail, dans les écoles spéciales les plus célèbres du continent européen. Déjà la Chambre d'Agriculture a donné son patronage à sa Bibliothèque du Cultivateur et le premier volume a reçu hier la haute approbation du conseil de l'Instruction Publique. Nous n'attendions pas moins de l'appréciation méritée de cette importante publication.

L'Ordre.

M. Jos. Perrault, déjà bien connu dans le monde agricole par la part active qu'il a prise à l'avancement de l'Agriculture, par ses écrits et par ses discours en Chambre et ailleurs, vient de faire une entreprise qui est destinée, croyons-nous, à rendre de grands services, non pas seulement aux cultivateurs, mais encore aux chambres d'Agriculture du Bas-Canada.

Il a résolu de mettre à profit les vacances que lui laissent celles de ses travaux de Député, pour exécuter un projet qu'il avait en vue depuis longtemps déjà, mais qu'il n'a pu réaliser, faute de temps convenable.